BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

DEUXIEME LEGISLATURE

LOI N° 028/99/AN
PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET RELATIF AU PROJET D'APPUI AUX MICRO-ENTREPRISES RURALES CONCLU ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EN DATE DU 18 MAI 1999

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la Résolution n° 01/97/AN du 07 juin 1997, portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 07 décembre 1999 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le Gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de prêt relatif au Projet d'Appui aux Micro-Entreprises Rurales (PAMER) conclu entre le Burkina Faso et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) en date du 18 mai 1999

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 07 décembre 1999

Le Secrétaire de séance

Siméon SAWADOGO

Le Président

Mélégué TRAORE

BURKINA FASO Le Président de l'Assemblée Nationale